

SCOT de Maurienne : Avis déposé par Frédéric MICHEL VILLAZ, Président.

La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) poursuit les engagements du Club alpin français, créé en 1874.

Fidèle à ses valeurs, la fédération œuvre et agit pour préserver l'environnement depuis 145 ans. Le respect des milieux naturels, préservés et authentiques est une composante de notre action.

Fédération multi-casquette nous travaillons aussi au développement des pratiques sportives et culturelles de montagne, dans le respect des principes énoncés.

Depuis des années, le Comité de Savoie FFCAM noue et développe des liens forts avec les élus des collectivités territoriales, les professionnels de la montagne ou du tourisme pour participer au développement économique, social et touristique de nos territoires.

Le projet fédéral « l'esprit club alpin, horizon 2020 » adopté en 2017 et la Charte Montagne guident nos actions, notamment l'entretien et la construction de nos hébergements de montagne.

Le Comité Départemental Savoie est fort de 6 000 licenciés répartis dans 26 clubs présents sur l'ensemble du territoire savoyard. La fédération dans son ensemble compte : 100 000 licenciés et 400 clubs.

Avis déposé portant sur le SCOT de Maurienne.

Après étude attentive des documents de présentation du SCOT, nous constatons un réel travail de qualité pour dessiner le développement futur de la vallée de la Maurienne, en particulier la préservation de l'agriculture de montagne, ainsi que la recherche de diversification touristique, en faveur du vélo.

Deux points attirent notre attention, cependant le second nous amène à prononcer un avis défavorable.

- Un écart important entre les déclarations d'intention et le programme des UTN entraînant des contradictions entre le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

En effet, le PADD à l'issue d'ateliers participatifs a défini les éléments structurants du SCOT : « ***ce qui est inacceptable : la banalisation des paysages, un parc de loisirs*** »

artificiel, une usine à ski alpin ; ce qui s'impose : le changement climatique ; des attentes : un nouveau modèle de développement économique et touristique, une nature vivante, un territoire authentique, une valorisation des richesses patrimoniales et environnementales... ». Cf.DOO SCOT Maurienne.

Or, le DOO prévoit une série de projets UTN aboutissant à la création de 22.800 lits supplémentaires, soit une progression de + 13% sans qu'un objectif ambitieux soit fixé pour une proportion élevée de « lits chauds » seuls à même de porter un développement touristique de qualité.

De plus la grande majorité de ces lits sont prévus en constructions neuves plutôt qu'en réhabilitations de lits anciens.

Au-delà de ces contradictions, cette ambition démesurée ne nous paraît pas prendre en compte les évolutions déflationnistes du marché national du ski, ainsi que les évolutions inéluctables induites par le réchauffement climatique.

- Un projet UTN retient particulièrement notre attention, il s'agit du projet dénommé « la Croix du Sud » (UTN S 5).

Ce projet démesuré, initié il y a plus de 20 années et ayant reçu une opposition de notre part, prévoit un équipement très impactant dans un des rares sites vierges de la vallée en créant 85 ha de pistes nouvelles en zone exempte de tout aménagement, cinq remontées mécaniques entre Valmeinier et Val Fréjus (passage par le col des Sarrasins et le col des Marches) et un ascenseur entre la commune d'Orelle et la vallée de Bissorte. S'ils venaient à être réalisés, ces aménagements défigureraient complètement ces magnifiques espaces vierges.

En conclusion, bien que nous constatons des aspects très intéressants dans le projet de SCOT de Maurienne, un avis défavorable est exprimé par le Comité de Savoie FFCAM, en raison du projet d'équipement « Croix du Sud ».

Fait à Chambéry le 16 octobre 2019

Frédéric MICHEL VILLAZ



Président